



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Suppression des concours d'entrée pour les Instituts d'études politiques

Question écrite n° 21001

### Texte de la question

M. Jean-Marie Fiévet interroge Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, sur la suppression des concours d'entrée pour les Instituts d'études politiques (IEP). En effet, Sciences Po Paris vient d'annoncer la suppression de son concours d'entrée afin de rendre l'accès à ses formations plus équitable pour assurer une meilleure diversité des profils. Les candidats seront désormais évalués grâce à une procédure d'admission sur dossier. Dès lors, il lui demande si ces modifications de recrutements seront les mêmes au sein des instituts d'études politiques en province par la suppression du concours et de quelle manière va évoluer la procédure d'admission sur Parcoursup.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Marie Fiévet](#)

**Circonscription :** Deux-Sèvres (3<sup>e</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 21001

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

**Ministère attributaire :** [Enseignement supérieur et recherche](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [2 juillet 2019](#), page 6006

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)